

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 45635 A1** (51) Cl. internationale : **A61K 36/23; A61K 8/92; A61K 36/906**
- (43) Date de publication : **28.10.2020**

-
- (21) N° Dépôt : **45635**
- (22) Date de Dépôt : **26.04.2019**
- (71) Demandeur(s) : **LAHMIDI BOUTAINA, IMM SKALLI APPT 8 AVENUE MOHAMMED 6 (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **LAHMIDI BOUTAINA**
- (74) Mandataire : **SMANI MOHAMED**

-
- (54) Titre : **COMPOSITION NATUREILE ECLAIRCISSANTE ET ANTI TACHES BRUNES**
- (57) Abrégé : L'invention consiste en de l'huile de gingembre qui à son tour élimine les cicatrices d'acné et l'huile de carotte empêche le relâchement et tire la peau et élimine égalent les taches foncées de la peau et cette huile contient égalent des vitamines telles que la vitamine A, la vitamine Det la vitamine C, ainsi que l'huile de glycérine utilisée dans les soins cosmétiques lorsqu'il est mélangé avec avec des huiles donne la peau libre de l'acné des taches brunes et aussi une peau humide et naturelle non grasse.

Résumé

L'invention consiste en de l'huile de gingembre qui à son tour élimine les cicatrices d'acné et l'huile de carotte empêche le relâchement et tire la peau et élimine également les taches foncées de la peau et cette huile contient également des vitamines telles que la vitamine A, la vitamine D et la vitamine C, ainsi que l'huile de glycérine utilisée dans les soins cosmétiques lorsqu'il est mélangé avec avec des huiles donne la peau libre de l'acné des taches brunes et aussi une peau humide et naturelle non grasse.

COMPOSITION NATURELLE ECLAIRCISSANTE ET ANTI TACHES BRUNES**DESCRIPTION DE L'INVENTION :**

L'invention est une solution naturelle contenant des huiles végétales mélangées à de l'eau de rose naturelle pour traiter les taches brunes dans le corps.

L'invention consiste à :

-L'huile de gingembre qui corrige et élimine toute forme de défauts de pigmentation :

- Imperfections
- Taches de rousseur
- Taches de vieillesse
- Points noirs
- Décoloration de la peau
- Taches d'acné

-Huile de carotte de sa part une alliée précieuse pour notre peau. La bêta-carotène (BC) est un pigment végétal rouge orangé se transformant en vitamine A dans l'organisme. Huile de carotte riche en carotène, sont bénéfiques pour la peau, diminue également sa sensibilité aux coups de soleil. Son huile riche en bêta-carotène et vitamines protège notre épiderme et favorise son éclat.

L'huile de carotte pour les problèmes de la peau :

EN CAS :

- Acné
- Brûlure
- Eczéma
- Peau trop sèche
- Peaux ternes, fatiguées et ridées

-Huile de glycérine qui aide à équilibrer la peau avec un mélange des huiles végétales et naturelles donnent un teint impeccable en cosmétique, c'est un agent hydratant, émollient et protecteur. Elle assure la continuité de l'hydratation en formant un film occlusif (barrière) sur l'épiderme, ce qui limite les pertes d'humidité.

Huile de glycérine est un équilibre de la peau parmi ses caractéristiques :

- Le lissage de la peau
- La restauration des défenses naturelles
- L'amélioration de l'élasticité
- La régulation de la desquamation
- Des propriétés adoucissantes
- Protection et barrière contre les agressions extérieures telles que le froid, le vent, la pollution, les UV...
- La réparation de l'épiderme.

-Le dernier contenu de cette invention c'est l'eau de rose

L'eau de rose convient à tous les types de peaux. C'est un ingrédient précieux pour régénérer la peau, la réparer, pour améliorer l'élasticité de la peau. Un soin naturel aux propriétés antiseptiques, recommandes pour apaiser les peaux irritées, pour lutter contre l'acné, pour traiter la peau sèche, lutter contre les rides.

L'eau de rose est antibactérienne, antimicrobienne et anti-inflammatoire et elle contient des antioxydants

Pour résumer :

- L'eau de rose convient à tous les types de peau. Elle apaise la peau, calme les démangeaisons, les irritations, les rougeurs
- Elle adoucit la peau, équilibre son PH
- Elle nettoie la peau grasse
- Elle hydrate la peau sèche
- Elle est anti-âge

LES HUILES VEGETALES :

Huile de carotte, huile de gingembre, huile de glycérine

FLUIDE :

Eau de rose

LE TABLEAU DES INGREDIENTS :

| Les ingrédients | La quantité préparé |
|--------------------|---------------------|
| Eau de rose | 20 - 100 ml |
| Huile de gingembre | 5 - 10 ml |
| Huile de carotte | 5- 15 ml |
| Huile de glycérine | 4 - 10 ml |

METHODE DE PREPATAION :

Nous mélangeons les huiles végétales et nous ajoutons lentement l'eau de rose et continuer à remuer jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène.

RESULTAT :

Hydrate, éclaire et uniforme le teint.

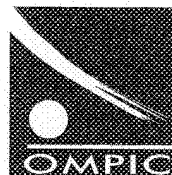
Jour après jour, le teint s'unifie, les taches s'atténuent, la peau rayonne, corrige et réduit toutes les taches en deux semaines.

LES REVENDICATIONS :

1. Composition naturelle éclaircissante et anti taches brunes : comprenant un mélange constitué par extrait de huile de gingembre et huile de glycérine et une petite dose de huile de carotte avec une quantité de l'eau de rose.
2. Composition naturelle éclaircissante et anti taches brunes selon la revendication 1 : à l'extrait huile de glycérine qui aide à équilibrer la peau avec un mélange des huiles végétales l'extrait huile de glycérine qui aide à équilibrer la peau avec un mélange des huiles végétales et naturelle donne un teint impeccable.
3. Composition naturelle éclaircissante et anti taches brunes à l'extrait des huiles végétales avec une dose minimum de 4 ml pour les huiles végétales et maximum de 100 ml de l'eau de rose.
4. Composition naturelle éclaircissante et anti taches brunes selon la revendication 1-3 utilisée pour Hydrater, éclaircir et uniformer la peau.
5. Composition naturelle éclaircissante et anti taches brunes selon la revendication 1-3 pour une utilisation comme anti-taches et anti-acnéique.

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية
المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

| | |
|--|--|
| Renseignements relatifs à la demande | |
| N° de la demande : 45635 | Date de dépôt : 26/04/2019 |
| Déposant : LAHMIDI BOUTAINA | |
| Intitulé de l'invention : COMPOSITION NATURELLE ECLAIRCISSANTE ET ANTI TACHES BRUNES | |
| Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. | |
| Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu. | |
| Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants : | |
| Partie 1 : Considérations générales | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés | |
| Partie 2 : Rapport de recherche | |
| Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle | |
| Examineur: MESLOHI Abderrahmane | Date d'établissement du rapport : 14/05/2019 |
| Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00 | |

Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
2 Pages
- Revendications
5

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : A61K8/92; A61K36/906; A61K36/23

CPC: A61K 8/92; A61K36/906; A61K 36/23

Plateformes et bases de données électroniques de recherche :

EPOQUENET, WPI, ScienceDirect, ORBIT

| Catégorie* | Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents | N° des revendications visées |
|------------|--|------------------------------|
| A | Amazon: "CARROT OIL SKIN LIGHTENING BRIGHTENING WHITENING BLEACHING FAIRNESS GLYCERIN OIL 200ml - BY KEISHA COSMETICS"; Keisha Cosmetics; 10/02/2016; URL: https://www.amazon.co.uk/Keisha-Whitening-Bleaching-Brightening-Lightening/dp/B00694T22I [Extrait le 13/05/2019] | 1-5 |
| A | Skinbleachings: "Avantages du gingembre - Soins de la peau maison", Skinbleachings, 06/11/2014 ; URL: http://skinbleachings.blogspot.com/2014/11/benefits-of-ginger-homemade-skin-care.html [Extrait le 27/11/2017] | 1-5 |

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté**

L'objet des revendications 1 et 2 ne satisfait pas aux exigences de clarté conformément à l'article 35 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13 :

- Les termes «Equilibrer la peau », « donne un teint impeccable » dans la revendication 2 tentent de définir l'objet par le résultat recherché, ce qui revient simplement à énoncer le problème sous-jacent, sans indiquer les caractéristiques techniques nécessaires pour parvenir à ce résultat.
- Les termes «Petite dose» et «Une quantité» dans la revendication 1 sont vagues et imprécis, et laissent subsister un doute quant à la signification des caractéristiques techniques à laquelle ils se rapportent, au point que l'objet desdites revendications n'est pas clairement défini.

Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

| | | |
|--------------------------|-----------------------|-----|
| Nouveauté | Revendications 1-5 | Oui |
| | Revendications Aucune | Non |
| Activité inventive | Revendications 1-5 | Oui |
| | Revendications Aucune | Non |
| Application Industrielle | Revendications 1-5 | Oui |
| | Revendications Aucune | Non |

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

- D1 : CARROT OIL SKIN LIGHTENING | BRIGHTENING | WHITENING | BLEACHING | FAIRNESS | GLYCERIN OIL 200ml - BY KEISHA COSMETICS
 D2 : Avantages du gingembre - Soins de la peau maison

1. Nouveauté

Aucun des documents cités ci-dessus ne divulgue l'ensemble des caractéristiques techniques de la revendication 1, d'où l'objet de ladite revendication est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. Par la suite, les revendications 2-5 dépendantes sont aussi nouvelles.

2. Activité inventive

Le document D1 qui est considéré comme étant l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1 décrit une composition contenant l'huile de carotte et l'huile de glycérine utilisée pour réduire les taches brunes de la peau. Les extraits de carotte apportent également souplesse et douceur à la peau en préservant son hydratation.

La différence entre la revendication 1 et le document D1 réside en la présence de l'huile de gingembre et de l'eau de rose comme solvant dans la composition.

Le problème que la présente demande se propose de résoudre peut être considéré comme la fourniture d'une autre composition naturelle à base d'huiles végétales pour éclaircir la peau et réduire les taches brunes.

La solution proposée par la présente demande implique une activité inventive. En effet, l'homme du métier ne peut arriver à l'objet de la revendication 1, en tenant compte des divulgations des documents D1 et D2, sans faire preuve d'esprit inventif.

Par conséquent, l'objet de la revendication 1 implique une activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Les revendications 2-5 dépendent de la première revendication dont l'objet est considéré inventif pour les raisons énoncées ci-dessus, ainsi elles satisfont également, en tant que telles, aux exigences de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13 concernant l'activité inventive.

3. Application industrielle

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.